

croissante des mœurs. Tous aussi doivent désirer que la société humaine se soumette au très doux empire du Christ, que le droit royal et divin du Christ sur toutes les nations soit reconnu et révééré par les pouvoirs civils, de façon que l'Eglise du Christ, qui est le propre royaume du Christ, grandisse de plus en plus, et jouisse pleinement de cette liberté, de cette tranquillité qui lui sont si nécessaires pour obtenir encore de nouveaux triomphes. Dans cet esprit, enfin, tout le monde doit s'efforcer de compenser et de réparer, par des œuvres pieuses, les innombrables et très graves outrages que les hommes ingrats, dans tout l'univers, infligent chaque jour à la divine Majesté.

Mais, pour que l'espérance que nous avons conçue acquière de jour en jour des forces nouvelles, pour que la bonne semence puisse heureusement germer, et produire une plus abondante moisson, il est nécessaire que la piété déjà éveillée à l'égard du Cœur très sacré du divin Rédempteur se maintienne stable, et qu'elle soit nourrie perpétuellement. Car la persévérance dans les prières exerce, si je puis m'exprimer ainsi, une sorte de violence sur le Cœur très doux de Jésus, et le porte à ouvrir ces sources de grâces que lui-même a le plus vif désir de faire couler plus abondantes, comme il l'a déclaré plus d'une fois à la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, sa très affectueuse servante.

C'est pourquoi le Souverain Pontife, m'employant comme interprète de sa volonté, exhorte vivement Votre Grandeur, ainsi que tous les évêques de l'univers catholique, à poursuivre avec zèle ce que vous avez entrepris. Que tous imaginent et organisent les moyens qui, selon la condition diverse des lieux et des temps, paraîtront les plus propres à atteindre le but désiré.

Le Saint Père recommande tout spécialement l'usage, déjà répandu dans nombre d'églises, de rendre, durant tout le mois de juin, divers hommages au Sacré-Cœur. Le Souverain Pontife; ouvrant les trésors de l'Eglise, accorde une indulgence de trois cents jours aux fidèles, indulgence qu'ils